

Réforme de l'audiovisuel public

Le grand méchant flou

La présentation en grande pompe des grandes lignes du projet de réforme de l'audiovisuel public est-elle à la hauteur des enjeux ? On peut en douter tant le flou demeure sur des questions aussi essentielles que le financement, le niveau de l'emploi, la réalité des rapprochements inter-sociétés, la capacité à tripler les programmes régionaux d'ici 2022, le maintien d'un maillage territorial pertinent.

Huit mois après les déclarations fracassantes de M. Macron stigmatisant un audiovisuel public honte de la république, après les multiples réunions de multiples commissions, la ministre nous annonce la constitution d'une nouvelle commission...

Mais chacun comprend bien que le principal objectif, totalement occulté lors de cette présentation, est de faire subir au service public une cure d'amaigrissement de grande ampleur.

Premières victimes, France 4, basculée sur le Web avec toutes les conséquences négatives sur la filière de l'animation, France Ô dont le sort est bizarrement remis entre les mains des citoyens et des politiques ultramarins mais aussi la dimension nationale de France 3 que l'on sent de plus en plus menacée. Bref une réduction du périmètre du bouquet public que n'avait encore pas osé le pouvoir politique et que dénonce la CGT.

Pour la CGT la question de la place du service public dans la révolution numérique est capitale. FTV doit investir massivement dans ce secteur pour ne pas risquer le décalage avec les usages et retrouver les publics en fuis, en particulier les jeunes. Mais cela ne doit pas se faire au détriment de notre offre de télévision linéaire, qui n'a pas à rougir, bien au contraire, puisqu'elle garantit pour

nombre de nos téléspectateurs, un lien essentiel avec des programmes de qualité.

La CGT estime que l'effort d'investissement dans le numérique, à hauteur de 150 M€ pour tout l'audiovisuel public à l'horizon 2022 va dans le bon sens mais reste insuffisant. Et surtout, à défaut d'abondement budgétaire et de refonte du modèle économique, il risque de s'ajouter aux économies qui seront exigées dans le cadre du CAP 2022, dont le chiffre n'a pas été dévoilé. Faire beaucoup plus avec beaucoup moins n'est pas une perspective raisonnable.

La CGT milite pour la refonte du modèle économique de l'audiovisuel public, la réforme de la redevance qui continue à porter sur la détention d'un téléviseur à l'heure des tablettes et des smartphones, la réforme des décrets Tasca qui privent les chaînes publiques de tout droit de propriété sur les programmes qu'elles financent très majoritairement, la réforme de son domaine commercial pour tirer des ressources additionnelles afin de financer ses développements.

Cette équation économique va frapper une entreprise déjà « à l'os », malmenée par des réorganisations successives. Les efforts de gestion ont été faits dans tous les secteurs avec les conséquences dramatiques sur l'emploi et les conditions de travail des personnels en poste que l'on constate. Et ce n'est pas la perspective de la généralisation des polyvalences et le non-remplacement des départs en retraite qui pourra garantir le maintien d'une offre de qualité et un combat efficace contre les fausses informations et pour l'enrichissement de nos contenus. La CGT continuera son combat pour le respect de nos accords collectifs si laborieusement négociés et pour un audiovisuel fort.

Paris, le 4 juin 2018